



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **JEAN ET PIERRE TESTUZ SA**, Treytorrens-Dézaley, 1070 Puidoux
2. **Remarques:** A vous tiers intéressés. Le président du tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois statuera en son audience du jeudi 21 mai 2015 à 15:10 heures, à Vevey, Rue du Musée 6, 3ème étage, sur la requête de sursis concordataire déposée par JEAN ET PIERRE TESTUZ SA, Treytorrens-Dezaley, 1070 Puidoux représenté(e) par M. Jacques LAUBER, Agent d'affaires breveté, Rue du Midi 4, C.P. 6721, 1002 Lausanne. Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice. L'effet suspensif est accordé de sorte que tous les procédés de poursuites sont suspendus jusqu'à droit connu sur la présente requête. Le Président : Nicolas Monod.

Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois
1800 Vevey

02149165

